

Revue de presse



Mardi 14 février 2023



Finance islamique : 3,5 milliards DA de crédits octroyés aux entreprises par la BNA en 2022

La valeur des crédits octroyés aux entreprises par la Banque nationale d'Algérie (BNA), dans le cadre de la finance islamique, a atteint les 3,5 milliards de DA en 2022, a indiqué lundi le Directeur général (DG) de la BNA, Mohamed Lamine Lebbou.



Marchés publics : Numériser pour lutter contre la corruption

La numérisation peut s'avérer être le meilleur moyen de lutte contre les pratiques malsaines dans les commandes de marchés publics. Lors d'une journée sur le code des marchés publics en Algérie, organisée, ce lundi, par les Laboratoires Roche d'Algérie au profit des médias nationaux, Mouloud Sabri, expert et formateur certifié en marché public, a affirmé que «la transition vers la gestion numérique permettra de faire un pas de géant dans la transparence et l'équilibre des chances de tous les soumissionnaires et en matière de lutte contre le gaspillage dans les administrations publiques».



[Ouverture du 7ème forum arabe des finances publiques à Dubaï](#)

Le 7ème forum arabe des finances publiques s'est ouvert, dimanche à Dubaï (Emirats arabes unis) sous le thème « La viabilité budgétaire dans le monde arabe après la pandémie de Covid-19: défis et opportunités ».



[Les députés ont lancé l'appel : «Revalorisez l'allocation touristique!»](#)

Il est grand temps de revoir à la hausse le montant alloué au titre de l'allocation touristique. L'allocation touristique des voyageurs algériens pourrait être revue à la hausse, selon des échos de la commission des finances et des budgets de la chambre basse du Parlement.



[Dans le cadre de l'examen du projet de loi sur la monnaie et le crédit : La BNA et Al-Salam Bank auditionnées](#)

le chiffre d'affaires de la BNA a atteint 160 milliards de dinars, tandis que la valeur des dépôts s'élevait au 31 décembre 2022 à environ 21 milliards de dinars. Après ceux des banques El-Baraka et de la Badr, la commission des finances et du budget de l'APN a écouté, hier, l'exposé du président du conseil d'administration d'Al Salam Bank, Nasser Hideur, et celui du directeur général de la BNA, Mohamed Lamine Lebou.



[Rationalisation des dépenses publiques :C'est la mère des réformes](#)

Une commission technique réunissant des représentants du ministère de l'Intérieur et ceux du ministère des Finances, planche sur le dossier des subventions. L'année 2023 sera celle de la mise en oeuvre des réformes budgétaires; et ce pour une meilleure maîtrise de la dépense publique, avec comme credo: efficacité et transparence.



Mise en œuvre de la Zlecaf : Comment investir l'espace africain

Les échanges actuels qui sont encore timides, à hauteur de 3%, peuvent être quintuplés pour atteindre les 15 milliards de dollars. À la faveur d'un webinaire organisé par le Centre de Recherche en Économie Appliquée pour le Développement Cread, autour du thème «La Zone de Libre- Echange Continentale Africaine Zlecaf: défis et opportunités», des experts ont mis en exergue l'urgence pour l'Algérie de mettre en oeuvre une démarche pressante, cohérente et claire pour investir cet espace interafricain crucial.



BNA : les prêts accordés aux entreprises s'élèvent à 3,5 milliards DA en 2022

La valeur des prêts accordés aux entreprises par la Banque nationale d'Algérie (BNA) au cours de l'année écoulée 2022 a augmenté de 220%, pour atteindre 3,5 milliards de dinars, a indiqué, hier dimanche à Alger, le directeur général de la banque publique, Mohamed Lamine Lebbou, selon la radio nationale chaîne I.



APN: Des députés unanimes contre la bureaucratie dans les banques publiques

La commission des finances et du budget a poursuivi ses travaux dans le cadre de l'étude du projet de loi sur la monnaie et le crédit, en auditionnant Ali Kadri, Directeur Général du Crédit Populaire Algérien (CPA) et Tamrabet Samir, Directeur Général de la Caisse Nationale d'Épargne et de prévoyance (Cnep), a indiqué L'Assemblée Populaire Nationale, dans un communiqué.



BNA: La valeur des crédits accordés aux entreprises enregistrent une hausse de 220 %

La valeur des crédits accordés aux entreprises par la Banque nationale d'Algérie (BNA) a enregistré en 2022 une hausse de 220 % sur une base annuelle, soit 3,5 milliards DA, a indiqué, dimanche à Alger, le directeur général de cette banque publique, Mohamed Lamine Lebbou.

Bientôt un nouvel appel d'offres / Hydrocarbures : A l'heure des grands challenges énergétiques

Dans un contexte mondial marqué par les tensions entre Européens et Russes autour de la question ukrainienne, la quête de nouvelles sources d'approvisionnement anime les gouvernements du Vieux Continent qui poussent leurs compagnies à investir dans de nouveaux projets pétroliers et gaziers.



تقرير برلماني ينتقد عدم التزام الوزارات بتوصيات مجلس المحاسبة

كل الإجراءات الوَدِيَّة والجبرية لمحاصرة المتهَرِّبين من الضرائب!

انتقدت لجنة المالية والميزانية بالمجلس الشعبي الوطني مخالفة الوزارات لتوصيات مجلس المحاسبة المتكررة كل سنة، بشأن تسوية الميزانية، فيما دعت إلى تطبيق كل الإجراءات الوَدِيَّة والجبرية لتحصيل الضرائب العالقة، مع إعادة إحصاء المكلفين بالضريبة وتحديد مداخيلهم وأرباحهم، واعتماد خارطة لتسيير مخاطر التهَرَّب الضريبي والسوق السوداء.



المجلس الشعبي الوطني: لجنة المالية تستمع لمديري بنك (CPA) و(CNEP)

عقدت لجنة المالية والميزانية، اليوم الاثنين، اجتماعا خصص للاستماع إلى علي قادري، المدير العام للقرض الشعبي الوطني (CPA). وتم رابط سمير المدير العام للصندوق الوطني للتوفير والاحتياط. في إطار دراسة مشروع القانون النقدي والمصرفي.



هذه أسعار صرف الأورو مقابل الدينار في بنك الجزائر

عرفت أسعار صرف العملات الأجنبية الرئيسية مقابل الدينار الجزائري تغيرات خلال الأسابيع الأخيرة على مستوى بنك الجزائر. وقد أظهرت الأسعار الرسمية لبنك الجزائر اليوم الإثنين 13 فيفري، أن الأورو الواحد بسعر 145.98 دينار جزائري للشراء و 146.02 دينار جزائري للبيع.

LOI SUR LA MONNAIE ET LE CRÉDIT

L'ABEF appuie le rôle de la commission bancaire

LE PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES BANQUES ET ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS (ABEF), LAZHAR LATRACH, A APPELÉ, HIER, À ALGER, les acteurs de la place financière à adhérer aux organismes prévus par le projet de loi sur la monnaie et le crédit (LMC), à savoir la centrale des risques, la centrale des bilans et la centrale des impayés.

Lors de son audition par les membres de la commission des finances et du budget de l'Assemblée nationale populaire (ANP), Latrach a indiqué que l'ABEF a demandé que l'on introduise dans cette nouvelle loi des articles accordant à la Banque d'Algérie les prérogatives nécessaires pour gérer, à travers ces centrales, toutes les informations portant sur l'octroi des crédits aux particuliers et aux entreprises. Il a évoqué, en outre, l'importance du rôle de la commission bancaire, renforcé également dans le nouveau texte de loi. Cet organe, chargé de veiller à la stabilité du système bancaire et financier à travers un dispositif de surveillance et de supervision lui permettant de s'assurer du respect des règles prudentielles, est présenté par le président de l'ABEF comme étant une «ins-



tante judiciaire et administrative» proposée par l'Association. Celle-ci avait aussi appelé à faire de la commission bancaire l'unique instance habilitée à trancher au sujet des infrac-

tions que pourraient commettre les banques et les risques de crédit auxquels elles peuvent être exposées. Les principaux réaménagements introduits dans le nouveau projet de loi sur la

monnaie et le crédit devant être soumis prochainement à l'approbation des deux chambres du Parlement concernent principalement le renforcement de l'autonomie et des prérogatives de la Banque centrale et du Conseil de la monnaie et du crédit (CMC). Ils visent à «adapter les dispositifs juridiques et réglementaires aux mutations économiques et financières en cours et aux nouveaux défis techniques et technologiques». La nouvelle version de la LMC propose, dans ce sens, la consolidation de la gouvernance du Conseil de la monnaie et du crédit, de la commission bancaire, des banques et établissements financiers, ainsi que de la Banque d'Algérie. Elle autorise et organise la création de bureaux de change officiels et met en place les conditions de création d'un dinar numérique, tout en limitant les financements au profit du Trésor aux situations d'urgence exceptionnelles. Selon les experts «le bouleversement que connaissent les transactions numériques, bancaires, commerciales et interentreprises, a fait que la finance conventionnelle est dépassée, d'où la nécessité de mettre notre système financier aux standards internationaux actuels». Le gouvernement voudrait ainsi se conformer aux normes internationales en matière de finances, mais aussi instaurer, par la même occasion, des mécanismes à même de renforcer la bonne gouvernance de la politique monétaire du pays.

■ Lyes Mechtli

PROJET DE LOI SUR LA MONNAIE ET LE CRÉDIT

Les députés poursuivent l'étude du texte

La commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale continue l'étude du projet de loi sur la monnaie et le crédit.

C'est dans ce cadre qu'elle a reçu, hier lundi, Ali Kadri, directeur général du Crédit populaire d'Algérie, et Samir Tamrabet, directeur général de la Caisse nationale d'épargne et de prévoyance.

Dans leur présentation commune, les deux responsables ont abordé la politique monétaire comme elle est déclinée dans certaines dispositions de ce texte, insistant particulièrement sur les mesures qui prévoient la consécration de liquidités d'urgence, l'adaptation des outils d'intervention au niveau du marché monétaire et les spécificités des opérations bancaires, notamment celles liées à la banque islamique et à la finance verte.

L'exposé a également abordé la question de la numérisation, de la sécurité et du contrôle des systèmes de paiement, en expliquant l'élargissement de la mission de la Banque d'Algérie à la compensation, au règlement et à la livraison des instruments financiers, tout en

instaurant et en encadrant le caractère immatériel dans les échanges avec les banques, les établissements financiers et autres prestataires. Lors des débats ayant suivi cet exposé succinct, les

députés ont salué l'institution de la finance islamique par la loi, convenant à l'unanimité de la nécessité de lutter contre la bureaucratie des banques publiques et de résoudre les problèmes dont souffre l'investisseur avec les institutions financières.

Ils ont aussi mis le doigt sur la nécessité de moderniser le sys-

tème bancaire, d'offrir des facilités aux investisseurs, d'assouplir les transactions, d'accélérer l'étude des dossiers de financement et de diversifier leurs services, en plus d'inviter les banques publiques à conclure des partenariats dans les opérations d'investissement, compte tenu de leur rôle majeur dans l'essor de l'économie.

D'autre part, les députés se sont interrogés sur le taux de recouvrement des prêts et où en était le processus d'assainissement du portefeuille de la dette des banques, en sus d'éclaircissements sur la manière d'absorber la masse monétaire parallèle.

M. K.

PRIX DU PÉTROLE

La hausse est inévitable

Les contrats sur les deux barils de référence, Brent et WTI, ont tous deux engrangé plus de 8% la semaine dernière, portés par le regain d'optimisme quant à la demande de brut en Chine et l'éloignement du risque d'une récession à grande échelle dans les pays du G20. Toutefois, les prix du pétrole ont chuté d'environ 1%, hier lundi à l'issue de la première moitié de la séance de reprise des marchés.

C'est une nouvelle semaine qui s'est ouverte avec en filigrane les propos marquants du week-end tenus par le secrétaire général de l'Opep lors d'une conférence tenue en Égypte où il plaidait pour des politiques environnementales et une transition énergétique «plus justes et plus équilibrées». En fait, Haitham Al-Ghais, le secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole, a lancé un appel pour que ne soit pas exclu l'investissement dans le pétrole, comme cela a été le cas ces dernières années, car cela «pourrait mettre en péril la sécurité énergétique» dans le monde. Une exclusion que même le président américain trouve désormais pénalisante et reconnaît que le monde a encore besoin de pétrole pour au moins une autre décennie.

Les conséquences du sous-investissement dans l'industrie pétrolière, les pays

grands consommateurs sont partis pour en payer les conséquences pendant des années encore. Déjà, dans ses perspectives à très court terme, l'Opep rejoint dans ses discours les analyses qui augurent un prix du Brent autour des 100 dollars le baril dans les mois qui viennent. La demande mondiale devrait dépasser les niveaux d'avant la pandémie de Covid dès cette année et atteindre 102 millions de barils par jour (bpj), selon la prédiction du secrétaire général de l'Opep. La croissance de la demande, toujours selon les perspectives annoncées par le patron de l'Organisation, devrait ensuite s'élever à 110 millions de bpj en 2025. Afin de diminuer la rareté du pétrole, donc des prix élevés, l'industrie pétrolière a besoin d'investissements annuels évalués à 500 milliards de dollars d'ici 2045. En tous les cas, dans l'immédiat personne ne s'attend à ce que les pays de



l'alliance Opep+ interviennent sur le marché pour juguler la hausse des prix attendue ces prochaines semaines, en raison de la défection quotidienne du demi-million de barils de brut russe. «Pour l'instant, l'offre de pétrole dépasse la demande. Mais tout pourrait bas-

culer en mai. D'ici à l'année prochaine, les capacités de production restantes seraient toutes utilisées. Ce qui fait que le prix de l'or noir devrait partir en flèche», prédit Goldman Sachs.

Azedine Maktour

CYBERATTAQUES

«L'Algérie visée pour son activisme politique»

La série de cyberattaques «sévères», annoncée dimanche, contre le site électronique de l'agence Algérie presse service (APS) en vue de son piratage, a provoqué, dans un premier temps, son blocage momentané à titre préventif. Mais la question a suscité des débats parmi les spécialistes de la cybersécurité. Djallal Bouabdallah a expliqué l'intérêt du piratage du système d'information, mais aussi les moyens de cybersécurité afin de se préserver contre les attaques.

Abdelhalim Benyelles - Alger (Le Soir) - L'expert en transformation digitale et cybersécurité a expliqué, hier lundi, sur les ondes de la Chaîne 3, que l'intérêt des cyberattaques peut être d'ordre financier, espionnage industriel, activisme politique, destruction des données informatiques et d'accès à des données confidentielles, tout en citant au passage des exemples de systèmes carrément bloqués avec des armes cybernétiques dans le monde. Commenant par les pays les plus touchés, ceux classés par les spécialistes dans le «Top Ten», à savoir les pays qui détiennent les dernières technologies et qui sont les plus exposés aux intérêts financiers et les rançons, citant les États-Unis, la Chine, l'Inde, la France, le Canada, mais

aussi il dénombre les pays sous la menace des cyberattaques, en raison de leur «activisme politique» et des revendications, pour le cas de l'Algérie, a-t-il précisé.

Pour ce dernier cas il s'agit, selon lui, de «détruire ou d'altérer» l'information. Et pour faire face au problème, l'expert en cybersécurité dira qu'on doit mettre en place une transformation digitale avec un leadership, une démarche qui est «perceptible dans notre pays et avec une planification détaillée». Pour mettre en garde contre les risques encourus par les sites, il dira qu'une technologie appropriée s'impose avec une collaboration à l'intérieur de l'entreprise et entre les institutions et les ministères. Faisant le rapprochement entre la transformation digitale et la

cybersécurité, il explique que le plus important est la sécurité et la conformité, car elles représentent l'«alliance entre la transformation digitale et la cybersécurité».

En fait, Djallal Bouabdallah insiste non seulement sur la protection mais aussi sur la prévention. Ce qu'il considère d'ailleurs comme «meilleure arme de lutte contre les cyberattaques». Plus loin, il dira qu'il ne s'agit pas de mettre en place les outils, mais d'appliquer la réglementation. Pour le cas de l'Algérie, il juge que des lois sont mises en place. Il citera la loi de la protection des données personnelles et des données confidentielles, la mise en place par le président de la République de l'Autorité nationale de la protection des données, le décret présidentiel du dispositif national de la sécurité des systèmes d'information et aussi le référentiel national de la sécurité de l'information.

Dans ce contexte, Bouabdallah insiste sur le respect de la réglementation afin d'assurer la «bonne protection». À ce sujet, il citera 4 points «essentiels», d'après lui, à savoir la désignation d'un

responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) au niveau de toutes les institutions et de toutes les entreprises privées algériennes, pour éviter le piratage industriel, l'obligation du rattachement du RSSI au premier responsable de l'organisation dans le cadre du référentiel national. Il ajoutera aussi que le RSSI doit être le responsable de l'administration et de la gestion des technologies de cybersécurité, soit en conformité avec la norme internationale. Et enfin, il juge qu'il faudrait désigner un responsable de la sécurité des SI comme partie prenante et indispensable du dispositif de contrôle interne des organismes.

Et de ce fait, il estime que le RSSI est un poste «obligatoire». À ce sujet, il dira que le responsable de l'informatique est le responsable de l'infrastructure mais le responsable des systèmes d'information (RSSI) est le responsable de la sécurité des infrastructures et des données. Et de ce, il le désigne comme étant le «responsable du patrimoine numérique de l'entreprise».

A. B.

COMMENTAIRE

Etat social planifié

Par Ali Gouissem

La problématique de la subvention des produits de première nécessité n'est pas près d'être résolue. Son dossier reste ouvert sur les bureaux des ministres en charge de définir les critères de sélection des personnes en droit de bénéficier de l'aide de l'Etat. Le manque de statistiques précises et ciblées complique davantage cette tâche si sensible qui relève beaucoup plus de l'humanitaire que d'une approche purement d'ordre arithmétique. A l'heure où la chute du pouvoir d'achat affecte tous les ménages, il n'est pas aisé de statuer les capacités des chefs de famille à subvenir correctement aux besoins de leurs foyers. Le chômage qui a fini par atteindre les diplômés, y compris universitaires, vient brouiller l'ordre des critères d'appréciation des catégories sociales de la population. Toute cette complexité provient de la volonté des pouvoirs publics à passer d'une subvention universelle à une aide plus ciblée. La nomenclature commune des prix profite aux catégories sociales aisées tout en alourdissant, de manière exagérée, le fardeau de l'aide étatique. A cette aide universelle en vigueur depuis fort longtemps s'ajoute une liste indéfinie de produits couverts par la subvention. Des chiffres rendus officiels font état d'une enveloppe de 640 milliards de dinars annuellement consentis pour soutenir le prix des céréales, des produits laitiers et de l'huile de table. Les autres produits ne sont pas pour autant exclus de cette aide publique du moment qu'ils ne sont pas soumis à la logique économique définie par l'offre et de la demande. Souvent leur prix n'égale même pas leur prix de revient. C'est le cas, entre autres, des tarifs de l'eau et de l'électricité. Le caractère social de notre Etat, sans cesse rappelé comme étant une reconnaissance immuable au sacrifice de nos martyrs, impose donc la prise en charge des besoins vitaux des catégories vulnérables de la population. La diversité des cas sociaux oblige à personnaliser ces aides. Il y va de la revalorisation du salaire minimum, de l'amélioration de l'allocation chômage et de l'augmentation proportionnelle des pensions de retraite. L'enveloppe financière qui couvre la hausse des salaires avoisine, à elle seule, quelque 600 milliards de dinars. Le phénomène de spéculation sur les produits de première nécessité précipite les crises en affectant gravement le pouvoir d'achat du citoyen à revenu modeste. L'approche du mois sacré du Ramadhan est annonciatrice de ce comportement irrationnel des commerçants. Loin de toute logique économique ou commerciale, les prix connaîtront une hausse que rien ne peut justifier, sinon l'influence du gain rapide et facile. Cette autre particularité ramadanesque impliquera un autre genre de soutien d'urgence aux plus démunis sous forme de «couffin de Ramadhan», généralement traduit en bons d'achat de produits alimentaires. La liste des mérites de la politique sociale de l'Etat peut s'étendre encore à d'autres secteurs de la vie quotidienne du citoyen. C'est bien pour cela qu'elle doit être codifiée et protégée contre tout abus.

RECU DES COURS DU PÉTROLE

L'incertitude plane sur la demande

LES PRIX du pétrole commencent la semaine en baisse hier, malgré l'annonce de la Russie la semaine dernière d'une réduction de sa production, les préoccupations autour de la demande à court terme revenant sur le devant de la scène. Hier vers 10H45 GMT (11H45 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en avril perdait 1,15% à 85,40 dollars. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate pour livraison en mars, reculait de 1,19% à 78,77 dollars.

Après avoir grimpé vendredi dernier après l'annonce de la Russie d'une baisse de sa production en mars de 500.000 barils par jour, les deux références mondiales du brut glissaient hier, «la situation de la demande à court terme revenant au premier plan», selon les analystes d'UBS. «Dans un contexte de perspectives économiques incertaines dans de nombreuses grandes économies consommatrices de pétrole, comme les États-Unis, l'Europe et même

la Chine cette année, la capacité de la Russie à faire bouger les marchés mondiaux par elle-même pourrait être limitée», estime Stephen Innes, analyste chez SPIAM. Les espoirs de reprise de la demande chinoise, premier importateur de brut au monde, avaient poussé les prix du pétrole à la hausse depuis l'abandon des strictes mesures sanitaires qui isolaient le pays. Mais les investisseurs attendent toujours des signes concrets.

La décision russe a été annoncée ce vendredi par le vice-Premier ministre chargé de l'Énergie, Alexandre Novak, quelques jours après l'entrée en vigueur de l'interdiction par l'Union européenne des importations de produits pétroliers russe et d'un prix plafond par les pays du G7 sur ces produits. Si le marché a été «secoué», Stephen Brennock, de PVM Energy relativise les conséquences réelles de l'annonce, qui avait été signalée «depuis un certain temps». «Moscou n'a cessé de faire

allusion à cette réduction depuis que l'UE et le G7 ont commencé à plafonner le prix du brut russe en décembre», rappelle-t-il. Il faut signaler que l'affaire des stocks a créé un certain tassement dans les cours. Les cours du pétrole ont fini en baisse jeudi dernier, opérant une consolidation après plusieurs séances de hausse, sur un marché préoccupé par le manque de vigueur de la demande et l'accumulation ininterrompue des stocks.

Ce tassement tient aussi à l'augmentation continue des réserves d' brut et de produits raffinés en Occident. Aux États-Unis, les stocks commerciaux ont augmenté, la semaine dernière, de 2,4 millions de barils, enregistrant, au passage, leur septième semaine de hausse consécutive, une série rarissime en plein hiver. Les réserves d' essence et de produits distillés, qui comprennent le gazole, se sont, elles aussi, accrues sensiblement, du triple de ce qui était attendu pour les premières. Les cuves sont

aussi pleines en Europe. Selon le cabinet Quantum Commodity Intelligence, les stocks de gazole dans la région dite ARA (Amsterdam-Rotterdam-Anvers) sont au plus haut depuis mars 2021.

Quant à la demande américaine, elle reste inférieure de 8% à l'an dernier, soit environ 1,8 million de barils par jour pour les produits raffinés.

Le rebond était également dû aux perturbations du transport d'hydrocarbures par la Turquie après le tremblement de terre qui a frappé le pays lundi et fait plus de 20.000 morts.

L'acheminement du brut irakien jusqu'au terminal pétrolier de Ceyhan a repris partiellement depuis mardi, mais le transport du pétrole azéri demeurait, lui, suspendu, le temps d'effectuer les vérifications nécessaires même si aucun dégât majeur n'a été relevé sur les installations, à ce stade.

Hamid B.

في إطار دراسة مشروع القانون النقدي والمصرفي

السيولة الاستعجالية والسوق النقدية في لقاء مديري البنوك مع لجنة المالية

تسهيلات للمستثمرين، وإضفاء طابع المرونة على المعاملات والإسراع في دراسة ملفات التمويل وتنويع خدماتها، إلى جانب دعوة البنوك العمومية للدخول في شراكة في عملية الاستثمار على اعتبار دورها كبير في دفع عجلة الاقتصاد.

وتساءل النواب عن نسبة استرجاع القروض وإلى أين وصلت عملية تطهير محفظة البنوك من الديون، كما طلبوا توضيحات بخصوص كيفية امتصاص الكتلة النقدية الموازية. ورفع النواب أيضا انشغالات تتعلق في تقريب الخدمة للمواطن وتحسينها، إلى جانب انشغالات أخرى تتعلق بفتح وكالات بنكية محلية خاصة في الولايات الجديدة.

وخصوصيات العمليات المصرفية لاسيما المتعلقة بالصرافة الإسلامية والتمويل الأخضر. وشمل العرض أيضا موضوع الرقمنة والأمن ومراقبة أنظمة الدفع وذلك بشرح توسيع مهمة بنك الجزائر، لتشمل المقاصة والتسوية وتسليم الأدوات المالية، مع إرساء وتأطير الطابع اللامادي في التبادلات مع البنوك والمؤسسات المالية ومقدمي خدمات الدفع. وثمن النواب تأسيس الصرافة الإسلامية بقانون، وأجمعوا على ضرورة مكافحة بيروقراطية البنوك العمومية وحل المشاكل التي يعاني منها المستثمر مع المؤسسات المالية. كما طالب أعضاء اللجنة بضرورة عصرنة المنظومة المصرفية وتحديثها، وتقديم

عقدت لجنة المالية والميزانية، الاثنين، اجتماعا خُصص للاستماع إلى علي قادري، المدير العام للقرض الشعبي الوطني (CPA). وتم رابط سفير المدير العام للصندوق الوطني للتوفير والاحتياط، في إطار دراسة مشروع القانون النقدي والمصرفي.

سليم. ب

وتطرق المسؤولان في عرضهما إلى ما يتعلق بالسياسة النقدية كما جاءت في بعض مواد مشروع القانون، حيث ركزا بشكل خاص على التدابير التي تنص على إدراج منح السيولة الاستعجالية، وتكييف أدوات التدخل على مستوى السوق النقدية



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

💡: Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

✉️ dc@mf.gov.dz

☎️ Poste: 2784

www.mf.gov.dz



@MFinance_dz



@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger